

REGLEMENT DU CHALLENGE D'OR

ARTICLE I l'organisation

Ce trophée d'or FSGT route est basé sur toutes les épreuves inscrite au calendrier . Pour être prise en compte , ces épreuves doivent également répondre pleinement au cahier des charges d'organisation des courses route FSGT .

Signaleurs présents
horaire de départ à respecter
voiture de commissaire disponible
voiture ouvreuse
podium , sonorisation , barrières
a chaque organisation une banderole FSGT si possible

ARTICLE II le fonctionnement

Ce trophée d' or FSGT route fonctionne par addition de points attribués à chaque coureur licencié FSGT . Les points sont regroupés dans un tableau individuel de résultat . Le premier de chaque catégorie recevra : un nombre de points suivant leur catégorie revu pour 2013.
exemple : en 2ème 90 , 89 , 88 pts en 3ème 75 , 74 , 73 pts en 4ème 60 , 59 , 58 , pts en 5ème 45 , 44 , 43 ,pts etc... fém 45, 44 , 43 pts, etc... cadet et minime 20 , 19 , 18 le coureur qui abandonne, chute ou crevaison se verra attribuer les points suivant le dernier du classement moins 2 (ex en 3 cat le dernier est 15 ème 61 pts donc 59 pts)

Tous les coureurs présents lors du championnat régional se verront attribués un nombre de point de même valeur dans chaque catégorie terminant l'épreuve ou sur incident constater au podium pendant l'épreuve et non à la fin qui sera de **40 points** et de **10 points** sur abandon .
Cadet et minime de **15 points** , abandon **5 points** .

Chaque coureur organisateur d'épreuves se verra octroyé le doublage des points acquis lors de l'épreuve suivante suite à son classement afin de ne pas être pénalisé.

Après chaque épreuve le responsable du tableau individuel de résultat additionnera les points d'après le barème .

A chaque organisation d'épreuve le leader du trophée d'or dans chaque catégorie aura le premier dossard.

Lors de la remise du trophée d' or , le vainqueur de chaque catégorie se verra remettre une écharpe

Lorsqu'il y a plusieurs épreuves sur le même week-end la meilleure place sera comptabilisée pour le challenge sur une des deux course.

Pour les féminines , cadets , minimes un minimum d'épreuve devra être effectuées (10) pour rentré dans le classement en fin de challenge.

Pour les autres catégories elles seront comptabilisées à 100% , même si une épreuve est organisées pendant les championnats nationaux FSGT elle sera prise en compte.

Les coureurs participants et qui seront présents à ces championnats doubleront leurs points

sur l'épreuve suivante

ARTICLE III
la classification

Le classement se fait par le cumul de chaque place réelle de toutes les épreuves du trophée d'or route est donc basé sur la régularité des coureurs de la série adultes (17 à 60 ans et plus) ainsi que pour les féminines , cadets , minimes .

Si un coureur monte de catégorie en cours de saison , ceci n'influencera pas son classement

Chaque coureur licencié FSGT sera pris en compte d'office dans ce classement . Les participants d'autres fédérations , UFOLEP , FFC ne pourront pas y rentrer , mais peuvent participer aux épreuves du challenge .

Un P-O désirant prendre une licence se verra attribué des points qu'à partir de sa demande de licence.

Si un coureur fait sa mutation en cours de saison et veut garder sa place dans le classement il lui faudra reprendre sa licence FSGT le plus tôt possible.

ARTICLE IV
les récompenses

Le vainqueur se verra remettre le trophée , un bouquet et une écharpe

Le second et le troisième un trophée ou une médaille

Une grille de prix sera établie par la collégiale en fonction du nombre de participants par catégorie (selon le budget de la collégiale)

Lors des épreuves les organisateurs pourront récompenser les coureurs dans leur catégorie respective.

Règlement collégiale vélo route

**Président du comité
coordinateur collégiale
M . MACHU Pascal
tél : 06 12 42 54 50**

**Responsable Route
M . LEVEL Alain
tél : 03 91 90 50 68**